



Dossier Formation à distance

WEDDING OFFICIANT : PROGRAMME & FICHES
FORMULAIRE D'INSCRIPTION & CONTRAT



Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



- Les formalités à la création
- Le régime fiscal et social
- Les assurances

Le programme en vidéo

Module 1

Les cérémonies laïques sur mesure :

- Le marché des cérémonies laïques
- La place des cultures et des religions en France
- Le marché du mariage en France
- Le marché des officiants
- Faire son business plan et son étude de marché

Module 2

Les différents types de cérémonies et de culture

- Les différents types de cérémonies
- Les cérémonies religieuses
- Les grandes traditions dans chaque religion
- Le voile à travers les religions

Module 3

L'officiant :

- Évolution des Officiants en France et à l'étranger, leur avenir
- Profil d'un Officiant
- Les qualités requises
- Le rôle de l'officiant
- Les avantages et inconvénients du métier
- Fixer ses offres et tarifs
- Le site internet

Module 4

Création et gestion d'entreprise :

- Choisir son statut
- Le statut de la micro entreprise
- Imposition et charges sociales
- La comptabilité, la TVA

Module 5

Contractualiser avec le couple :

- Le premier contact (salon du mariage...)
- Le 1er RDV client
- Les postures
- Signature du contrat et paiement

Module 6

Écrire une cérémonie sur mesure :

- Préparation avec le couple et création personnalisée
- Définir une trame et un déroulé
- Textes et accompagnement des intervenants
- Les musiques de la cérémonie
- Les rituels
- Vœux et échange des consentements

Module 7

Organisation et logistique :

- Identifier le lieu et le décor de la cérémonie
- Définir l'emplacement et le placement de la cérémonie et des invités
- Le Feng Shui
- Organiser et coordonner le Jour J

Module 8

Organiser un shooting d'inspiration :

- Définir un shooting d'inspiration
- Innover, à quoi ça sert ?
- Ce qu'il faut savoir sur le plan juridique
- Le synopsis
- Les différentes étapes de l'organisation
- Trouver ses prestataires
- Les règles de publication

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



Le programme en visioconférence

Module 9.

Visioconférence en collectif

Trame de cérémonie & Atelier Prise de parole :

- Table ronde : réponses aux questions sur les cours en vidéo
- Approfondir les trames et les rituels, des exemples en direct
- Apprendre à s'exprimer en public
- Maîtriser sa gestuelle
- Comment avoir la bonne attitude
- Comment avoir le bon ton
- Exercice, jeux de rôle

Module 10

Visioconférence en collectif

Le RDV commercial :

- Méthodologie client
- Étude de cas : Savoir présenter ses offres, identifier les attentes et convaincre

Module 11

Visioconférence en collectif

Découverte de Canva :

- Mise en page livret et certificat d'engagement

Module 12

Visioconférence en collectif

Atelier d'écriture et RDV préparatoire avec le couple :

- Étude de cas : Décrypter la personnalité et l'histoire des mariés et proposer des textes adaptés selon la personnalité des mariés.
- Atelier d'écriture : Rédaction

Module 12- Suite

Visioconférence individuelle d'1h

Atelier d'écriture couple :

- Relecture des livrets pour chaque candidat
- Définir les axes d'améliorations

Module 13

Visioconférence en collectif

Célébration cérémonie & Examen :

- Mise en situation pour chaque candidat
- Retours sur les axes d'améliorations

Examen

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



Intitulé de la formation : WEDDING OFFICIAN

Objectifs

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition de connaissances prévues par l'article L6313-1 du Code du travail. L'objectif principal étant de créer et d'officier une cérémonie de mariage sur mesure.

A l'issue de la formation, le ou la stagiaire sera capable de :

- Vendre ses prestations de services aux clients dans une approche commerciale élaborée,
- Décrypter la personnalité et l'histoire des futurs mariés en tenant compte de leur identité (récit de leur histoire, culture et religion), afin de définir un projet de création d'une cérémonie de mariage sur mesure.
- Rédiger avec dextérité une cérémonie de mariage sur mesure en élaborant une trame bien définie, avec des textes, des rituels et des choix de musiques adaptés à la personnalité des mariés.
- Élaborer et mettre en œuvre les symboles et rituels choisis
- S'exprimer en public ayant la bonne posture, la bonne attitude et la bonne intonation afin de susciter de l'émotion.
- Gérer son stress pendant l'officie du jour J
- Coordonner en amont et le jour J toutes les interventions

Pré requis et public visé

Tout public

Afin de suivre au mieux l'action de formation et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, les prérequis suivants :

- Une parfaite maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit est obligatoire.

Durée et organisation de la formation

- L'accès en vidéo est illimité et à vie. L'accès en visioconférence quant à elle sera accessible selon un planning bien défini. Vous aurez 40 heures de formation au total.
- Le planning est réparti comme suit :
 - Modules 1 à 8 sous format vidéo – accès illimité
 - Modules 9 à 13 en visioconférence : Le lundi, mardi et vendredi de la semaine 1 et le vendredi de la semaine 2 avec des horaires répartis selon le planning suivant :

	Lundi	Mardi	Vendredi
Semaine 1	Visioconférence Collective : 13h30 – 17h30	Visioconférence Collective : 9h30 - 12h30 13h30 - 17h30	Visioconférence Individuelle : 13h – 18h Les RDV seront pris sur la plateforme directement (1h par élève)
Semaine 2			Visioconférence Collective : 9h30 - 12h30

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



- Les dates de formations sont communiquées sur notre site internet.
- Le programme de l'action de formation est le suivant : cf le programme détaillé en annexe
- La session de formation organisée en visioconférence sera réalisée par groupe pour un effectif minimum de 3 stagiaires et de 6 stagiaires maximum.

Tarif et lieu de formation

- Tarif public de 1290€
- Tarif Remisé* : 990€ *Pour les paiements par carte bancaire uniquement

Nos actions de formations ont lieu à distance.

Les moyens pédagogiques et techniques

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques sont les suivantes :

- La formation se déroule sur une plateforme vidéo.
- Des supports de cours seront fournis comme les fiches RDV et contrat clients, des fiches de travail pour Officiant, des listes de textes, des listes de musiques, ainsi que le fascicule reprenant la partie théorique de la formation.
- Des exercices pratiques seront demandés pendant la formation
- Un accès à un groupe privé sur une plateforme sera ouvert pour que le stagiaire puisse échanger avec des professionnels de l'évènementiel en exercice.

Nos atouts pédagogiques

Pédagogie active :

- Exercices pratiques : Étude de cas et exercices de jeux de rôles dans le cadre d'une prestation orale et d'une prestation de vente.
- Mise en situation : des visioconférences entières seront consacrées à une mise en situation dans le cadre de votre formation, ainsi vous aurez la chance de pouvoir rédiger une cérémonie de A à Z, et de vous entraîner à officier en direct devant le groupe et votre formateur.

Les supports fournis :

- Fiche RDV clients et contrat inclus
- Fiches de travail pour Officiant, des listes de textes et de musique
- Cours théorique et pratique, vu en distanciel, fourni en PDF

Le suivi pédagogique :

- Un suivi à VIE de votre projet après la formation
- Accès à un groupe privé dans lequel vous pourrez échanger et poser vos questions à des professionnels en exercice.
- Un certificat de réalisation à l'issue de la formation

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



- Label Wedding Officiant délivré à la réussite de l'examen final.

Exercice de Mise en situation (en option) :

Quoi de mieux que d'assister à une vraie cérémonie de mariage, supervisée par un Wedding Officiant expérimenté et de découvrir comment mettre en pratique ce que vous aurez appris pendant votre formation. Le stage pratique JOUR J sur un mariage vous plongera dans la réalité du terrain et vous permettra d'acquérir une riche expérience en termes de logistique et d'animation sur une cérémonie laïque.

Dans votre formation cette participation à un atelier JOUR J vous est proposée en option :

- A 100€ pour un atelier Jour J
- A 150€ pour 3 ateliers Jour J

Durée : 1 journée

Dates : Publiées sur le groupe privée Wedding Experts

Obtenez en plus le Label Wedding Day Certified avec l'option " 3 Ateliers Jour J" pour accréditer votre expertise dans la coordination d'événements. Ce label mettra en avant vos compétences et vous permettra de vous démarquer des concurrents !



Encadrement

Vous serez encadré par de vrais professionnels du mariage justifiant d'au moins 5 ans d'expériences dans le domaine de la célébration de mariage en France et ayant des compétences d'ordre technique, et pédagogique, reconnues dans le monde de l'événementiel de par leurs expériences professionnelles.

Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) du contenu de la formation sont :

- Cindy Riviere: Bac +4 « Graduate certificate in Marketing », Diplômée de l'École Holmesglen Institute of Tafe in Melbourne, Australie - Wedding Planner & officiante depuis 2016.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Mme Gouaux Marine, Référente handicap à l'adresse suivante : formations@weddingacademy.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



Évaluation de la formation

A l'issue de la formation, une évaluation aura lieu sur une demi-journée en visioconférence avec une soutenance orale. A partir d'un cas pratique, nous vous demanderons de créer et de rédiger une cérémonie de mariage. Le candidat aura une semaine de préparation au préalable de la journée d'évaluation et sera évalué sur sa production d'écrit, et sa présentation orale finale. L'examen reposera sur 5 critères d'évaluation au total.

Exécution de l'action

Feuilles d'émargement par demi-journée

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Attestation

A l'issue de votre formation, si vous réussissez votre examen final, vous obtiendrez une attestation de Wedding Officiant et le label Wedding Officiant.

Le Label WEDDING OFFICIANT vous permettra d'être reconnue dans le monde du mariage et d'assurer auprès de vos futurs clients une prestation de haute qualité.



Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



Formulaire d'analyse du besoin et du positionnement du stagiaire

Date de la formation souhaitée :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : E-mail :

Parcours professionnel et diplômes :

Diplômes	
Expérience professionnelle	

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



Objectifs professionnels vis-à-vis de la formation, les effets attendus :

Problématiques et/ou contraintes éventuelles et/ou besoins pour devenir officiant de cérémonie :

Êtes-vous en situation de handicap ? Oui Non

Si oui, avez-vous des besoins spécifiques liés à votre situation ?

Prérequis attendus :

Nous demandons une maîtrise de la langue française.

Quel est votre niveau sur une échelle de 1 à 5 ? (1 niveau médiocre ; 2 niveau moyen ; 3 bon niveau ; 4 très bon niveau ; 5 excellent niveau)

Maîtrise de la langue Française à l'écrit : 1 2 3 4 5

Maîtrise de la langue Française à l'oral : 1 2 3 4 5

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



Test d'auto-positionnement du stagiaire

Compétences	Avant la formation			
	Je ne maîtrise pas	Je dois approfondir	Je maîtrise partiellement	Je maîtrise complètement
1- Décrypter la personnalité et l'histoire des futurs mariés en tenant compte de leur identité (récit de leur histoire, culture et religion), afin de définir un projet de création d'une cérémonie de mariage sur mesure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Rédiger une cérémonie de mariage sur mesure en élaborant une trame bien définie, avec des textes, des rituels et des choix de musiques adaptés à la personnalité des mariés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- Élaborer et mettre en œuvre des symboles et rituels choisis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- S'exprimer en public ayant la bonne posture, la bonne attitude et la bonne intonation afin de susciter de l'émotion.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° 76 31 08622 31 auprès de la Préfecture de la région Midi-Pyrénées.

Entre les soussignés :

1. Emma De La Purification EI, agissant en qualité de gérante au nom et pour le compte de la Wedding Academy, dont le siège social est situé au 31B route de l'aérodrome, 31600 LABASTIDETTE, n° Siret : 490 258 589 00061
2. Nom, Prénom:.....domicilié (e)
au..... est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du travail.

Article 1 - Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
« WEDDING OFFICIANT ».

Article 2 - Nature et caractéristiques des actions de formation :

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition de connaissances prévues au premier de l'article L6313-1 du Code du travail.

- Elle a pour objectif de créer et d'officier une cérémonie de mariage sur mesure
- A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.
- Sa durée est illimitée pour la partie vidéo et fixée à vie. Les visioconférences auront lieu sur 4 jours.
- Le programme de l'action de formation est le suivant : cf le programme détaillé en annexe

Article 3 – Public visé & niveau de connaissances préalables nécessaire :

Tout public

Afin de suivre au mieux l'action de formation et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, les prérequis suivants :

- Une parfaite maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit est obligatoire.

Article 4 - Organisation de l'action de formation

- L'action de formation en vidéo à compter du.....
- L'action de formation en visioconférence aura lieu du au

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- La formation se déroule sur une plateforme vidéo ;
- Des supports seront fournis comme les fiches clients, contrat, fiches de travail pour officiant, des listes de textes et de musique ;
- Le fascicule reprenant la partie théorique de la formation ;
- Quelques exercices pratiques seront demandés pendant la formation.

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



- La visioconférence est organisée par groupe pour un effectif minimum de 3 stagiaires et de 6 stagiaires maximum.

Article 5 - Encadrement

Vous serez encadré par de vrais professionnels du mariage justifiant d'au moins 5 ans d'expériences dans le domaine de la célébration de mariage en France et ayant des compétences d'ordre technique, et pédagogique, reconnues dans le monde de l'événementiel de par leurs expériences professionnelles.

Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) du contenu de la formation sont :

- Cindy Riviere: Bac +4 « Graduate certificate in Marketing », Diplômée de l'École Holmesglen Institute of Tafe in Melbourne, Australie - Wedding Planner & officiante depuis 2016.

Article 6 - Obligations et engagement du stagiaire

Le stagiaire s'engage à répondre dans les meilleurs délais à toutes sollicitations de l'entreprise.

Le stagiaire devra communiquer à l'administration en temps utile toutes informations, documents ou autres éléments nécessaires ou simplement utiles à la bonne exécution de l'action de formation.

Article 7 - Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il n'y a pas de droits de rétractation dans les contrats de services dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation. A partir du moment où la formation a commencé, le client ne peut plus exercer son droit de rétractation.

En cas de rétractation avant l'exécution de celle-ci, le consommateur doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 8 - Dispositions financières : Le prix de l'action de formation est fixé à €

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent contrat, le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

Si paiement en 1 fois le versement sera encaissé après le délai de rétractation : € , soit le montant total.

Si paiement en plusieurs fois :

- 1er acompte encaissé après le délai de rétractation : € , soit 30% du montant total

- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

.....€, 30 jours après le 1er encaissement € , 60 jours après le 1er encaissement.

Attention, selon les modalités de paiements, les accès aux modules seront débloqués au fur et à mesure des paiements. Dans le cas d'un paiement par chèque ou par virement, le tarif remisé ne s'applique pas.

Article 9 - Report ou Interruption du stage

- L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. En cas d'annulation de la part de l'organisme de formation, les montants versés au titre d'acompte pourront constituer un avoir pour une nouvelle session à une date ultérieure. En cas de report, les montants versés pourront constituer un avoir pour une nouvelle session à une date ultérieure.

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



- Le présent contrat ne pourra être mis fin avant son terme par le stagiaire. En cas de résiliation du contrat de la part du client, il devra en informer l'école de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation de la part du client, la somme des prestations sur l'ensemble de la formation professionnelle reste toutefois dû dans son intégralité.
- En cas de non-paiement, dix jours après la première relance, une mise en demeure infructueuse adressée par courrier recommandé sera envoyée avec accusé de réception.
- L'accès à la plateforme de formation sera immédiatement interrompu si le mot de passe personnel du stagiaire a été transmis, donné ou vendu à une autre personne que le stagiaire.

Article 10 –Protection des données

Les vidéos de formation ainsi que le support de cour qui les accompagnent et les fiches fournit, sont soumises au code de la propriété intellectuelle :

Article L-122-4, Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Article L335-2, Des peines encourues pour le non-respect du droit d'auteur : Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessins, de peinture ou toute autre production imprimée, ou gravée, en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon. Toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon, en France, d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de deux ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende, seront punis des mêmes peines, le débit, l'importation et l'exportation d'ouvrages contrefaits

Article L335-3, Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation, ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et règlementés par la loi.

Article 335-4, Est punie de deux ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende toute fixation, reproduction, communication ou mise à disposition du public, à titre onéreux ou gratuit, ou toute télédiffusion d'une prestation, d'un phonogramme (enregistrement sonore), d'un vidéogramme (œuvre audiovisuelle) ou d'un programme, réalisées sans l'autorisation, lorsqu'elle est exigée, de l'artiste interprète, du producteur de phonogramme ou de vidéogramme ou de l'entreprise de communication audiovisuelle. Est punie des mêmes peines toute importation ou exportation de phonogrammes ou de vidéogrammes réalisées sans l'accord du producteur ou de l'artiste interprète, lorsqu'elle est exigée.

Article 11 - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'instance de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à, le/...../.....

Pour le stagiaire,

Pour l'organisme de formation : Wedding Academy

Emmanuelle De La Purification EI, gérante

Signature :

Signature :



Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



CONDITIONS GENERALES DE VENTE Formation professionnelle continue

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, Wedding Academy lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage Wedding Academy en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document est signé.

A l'issue de cette formation, un certificat de réalisation est adressé au Service Formation du Client.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix indiqués sont exonérés de la TVA au taux en vigueur. En effet, l'article 261-4-4° du CGI exonère de la TVA les prestations de service et les livraisons de biens qui leur sont étroitement liées, effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue telle qu'elle est définie par les dispositions législatives et réglementaires qui la régissent.

Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

Les factures sont payables à l'ordre de la société Wedding Academy à réception de facture.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- indiquer explicitement sur la convention et de joindre à Wedding Academy une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si Wedding Academy n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Wedding Academy est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation Wedding Academy, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, Wedding Academy pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. En cas d'annulation de la part de l'organisme

de formation, les montants versés au titre d'acompte pourront constituer un avoir pour une nouvelle session à une date ultérieure. En cas de report, les montants versés pourront constituer un avoir pour une nouvelle session à une date ultérieure.

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



- Le contrat ne pourra être mis fin avant son terme par le stagiaire. A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il n'y a pas de droits de rétractation dans les contrats de services dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation. A partir du moment où la formation a commencé, le client ne peut plus exercer son droit de rétractation. En cas de rétractation avant l'exécution de celle-ci, le consommateur doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation de la part du client, la somme des prestations sur l'ensemble de la formation professionnelle reste toutefois dû dans son intégralité.
- En cas de non-paiement, dix jours après la première relance, une mise en demeure infructueuse adressée par courrier recommandé sera envoyée avec accusé de réception.
- L'accès à la plateforme de formation sera immédiatement interrompu si le mot de passe personnel du stagiaire a été transmis, donné ou vendu à une autre personne que le stagiaire.

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Wedding Academy en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires de Wedding Academy pour les seuls besoins desdits stages. Les données sont sécurisées et conservées pendant la relation client. Conformément aux dispositions de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité en s'adressant à l'adresse mail ou postale de Wedding Academy.

Les vidéos de formation ainsi que le support de cours qui les accompagnent et les fiches fournies, sont soumises au code de la propriété intellectuelle :

Article L-122-4, Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Article L335-2, Des peines encourues pour le non-respect du droit d'auteur : Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessins, de peinture ou toute autre production imprimée, ou gravée, en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon. Toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon, en France, d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de deux ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende, seront punis des mêmes peines, le débit, l'importation et l'exportation d'ouvrages contrefaits

Article L335-3, Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation, ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi.

Article 335-4, Est punie de deux ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende toute fixation, reproduction, communication ou mise à disposition du public, à titre onéreux ou gratuit, ou toute télédiffusion d'une prestation, d'un phonogramme (enregistrement sonore), d'un vidéogramme (œuvre audiovisuelle) ou d'un programme, réalisées sans l'autorisation, lorsqu'elle est exigée, de l'artiste interprète, du producteur de phonogramme ou de vidéogramme ou de l'entreprise de communication audiovisuelle. Est punie des mêmes peines toute importation ou exportation de phonogrammes ou de vidéogrammes réalisées sans l'accord du producteur ou de l'artiste interprète, lorsqu'elle est exigée.

Renonciation

Le fait, pour Wedding Academy de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Obligation de non-sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de Wedding Academy ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le client devra verser à Wedding Academy à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Loi applicable

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Wedding Academy et ses Clients.

Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE**, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Wedding Academy qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Election de domicile

L'élection de domicile est faite par Wedding Academy à son siège social au 31B route de l'aérodrome, 31600 LABASTIDETTE.

Fait, en double exemplaire, à, le/...../.....

Pour le stagiaire,

Pour l'organisme de formation : Wedding Academy

.....

Emmanuelle De La Purification EI, gérante

Signature :

Signature :



Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de : Mme De La Purification EI

Organisme de formation : WEDDING ACADEMY

Adresse postale : 31B route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

Adresse électronique : contact@weddingacademy.fr

N° Siret : 490 258 589 00061

Déclaration d'activité n°76 31 08622 31 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de formation professionnelle conclu le .../.../....., relatif à l'action intitulée..... prévue le

Nom Prénom du stagiaire :

Adresse :

À..... le / /

Nom et prénom du stagiaire,

Signature

****NDLR : modèle tenant compte des dispositions de l'annexe à l'article R 121-1 du code de la consommation, à joindre au contrat après avoir renseigné les coordonnées de l'organisme***

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023



Pour vous inscrire :

Contact :

Afin d'obtenir des renseignements sur cette formation, merci de contacter **Mme Gouaux Marine à formations@weddingacademy.fr ou par téléphone au 06 13 01 34 41.**

Modalités d'inscription et délais d'accès à notre formation :

Avant de vous inscrire, merci de contacter par mail ou par téléphone **Mme Gouaux Marine à formations@weddingacademy.fr ou par téléphone au 06 13 01 34 41.**

Pour la suite, il suffit d'imprimer et de remplir ce dossier au moins 15 jours avant le début de la formation et de nous renvoyer le contrat et le formulaire d'inscription soit par mail sous format PDF à cette adresse : formations@weddingacademy.fr,

soit par courrier à l'adresse suivante :

WEDDING ACADEMY
31b route de l'aérodrome,
31600 Labastidette

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 7 dans le contrat, le stagiaire s'engage à envoyer l'ensemble des règlements :

- Soit par virement (merci de nous contacter pour obtenir le RIB)
- Soit par carte bancaire directement sur notre site en ligne

Attention, le montant total de la formation doit être soldé avant la fin de la formation. Dans le cas d'un paiement par virement, le tarif remisé ne s'applique pas.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons un mail de confirmation comportant toutes les données relatives à votre formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter **Mme Gouaux Marine, Référente handicap** à l'adresse suivante : formations@weddingacademy.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

Wedding Academy - Emma De La Purification EI
Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette
contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 07- 29/06/2023